



INFORUP

Semaine du 27 juin au 1^{er} juillet 2016

L'IMPACT DU BREXIT SUR LE BUDGET COMMUNAUTAIRE AGRICOLE

SUJET À DÉBAT : Les Britanniques ont voté jeudi 23 juin en majorité (51,9 %) en faveur de la sortie de leur pays de l'Union européenne, avec des conséquences multiples, à commencer pour le budget communautaire. Sur cet aspect primordial, tout se jouera en fonction du temps que prendront les négociations de sortie et du scénario favorisé par le Royaume-Uni pour ses relations futures avec l'UE (option norvégienne, option suisse, option OMC, etc.). En ce qui concerne spécifiquement le budget de la PAC, le think tank *Farm Europe* a publié un communiqué le 24 juin qui se veut rassurant. Il affirme que bien que le Royaume-Uni soit un important contributeur au budget général de l'UE (environ 10,5 %), il ne pèse que pour environ 5 % dans le budget de la PAC. En 2013, le Royaume-Uni a reçu 3,9 milliards d'euros via la PAC et a contribué à celle-ci à hauteur de 6,8 milliards d'euros. Cela signifie que le pays a perçu environ 7,5% des fonds agricoles européens octroyés cette année-là. Réagissant au Brexit, les organisations et coopératives agricoles de l'UE (Copa-Cogeca) ont souligné la nécessité d'éviter toute perturbation supplémentaire des marchés agricoles européens. Elles précisent que plus de la moitié des exportations britanniques de denrées alimentaires et de boissons ont pour destination l'UE et le marché britannique représente un gros marché d'exportation pour les denrées alimentaires et les boissons des autres États membres. Le Brexit vient s'ajouter à la situation de crise agricole que connaît déjà l'UE. Dans cette conjoncture, le ministre français de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, a déclaré lundi 27 juin à Luxembourg qu'il fallait engager une réflexion sur l'avenir de la politique agricole commune. Il a proposé aux ministres européens de l'Agriculture de débattre en France, le 31 août prochain, de l'avenir de la PAC, sur la base du document français sur la PAC post-2020 distribué lors du Conseil Agriculture informel à Amsterdam (31 mai dernier). « Le 'Brexit' change la donne, modifie les équilibres d'aujourd'hui et offrira peut-être d'autres opportunités. On a besoin de se retrouver autour de la table », a conclu M. Le Foll.

LA COMMISSAIRE AU COMMERCE REFUSE QUE LE BREXIT VIENNE RALENTIR LES NÉGOCIATIONS DES ACCORDS INTERNATIONAUX DE L'UE AVEC LES PAYS TIERS :

A la suite du Brexit, la commissaire au Commerce, Cecilia Malmström, a assuré, lundi 27 juin, que les négociations commerciales menées par l'UE se poursuivaient : « Les négociations avec les principaux partenaires continueront. L'UE a un agenda commercial ambitieux et elle reste engagée dans la poursuite et la conclusion des différents processus de négociation dans lequel elle est impliquée, au niveau bilatéral, plurilatéral et multilatéral ». Mme Malmström a confirmé qu'elle mettrait « bientôt » sur la table une proposition pour la ratification de l'accord commercial avec le Canada (CETA). « C'est l'accord le plus ambitieux et progressiste jamais conclu par l'UE », a-t-elle fait valoir. Enfin, Mme Malmström a réaffirmé l'engagement de l'UE à faire progresser le système multilatéral à l'OMC à la suite de l'accord conclu en décembre 2015 à Nairobi. Il est vrai que les négociateurs de par le monde se veulent rassurants sur la poursuite des accords, toutefois, plusieurs déclarations publiques concèdent que le Brexit risque de ralentir les processus lancés. En effet dès le lendemain du référendum, le président uruguayen Tabaré Vazquez a déclaré que ce résultat allait rendre la signature d'un accord de libre-échange entre le bloc européen et le Marché commun du Sud (Mercosur) beaucoup plus compliquée. Pour son ministre des Affaires étrangères, Nin Novoa, le résultat du référendum pourrait « perturber » les négociations, dans la mesure où « les Européens ont déjà beaucoup de problèmes, et le Brexit ne fait qu'en ajouter un de plus ». Même analyse de la part des autorités indonésiennes, en marge de l'ouverture prochaine des négociations bilatérales. D'après le conseiller à la Chambre de commerce et d'industrie d'Indonésie, Chris Kanter, l'effet risque d'être que l'accord, qui aurait pu être signé en 1 à 2 ans, prenne 4 à 5 ans. Quant à l'accord de libre-échange UE/Canada (CETA), qui doit être signé et ratifié d'ici fin 2016 pour entrer provisoirement en vigueur début 2017, il est clair pour beaucoup d'experts canadiens que sa ratification est menacée car il perd un de ses plus grands supporters, le Premier ministre britannique David Cameron, qui avait contribué à lever les derniers obstacles dans les négociations.

LA COMMISSION EUROPEENNE POURSUIT LES NEGOCIATIONS DU TTIP MALGRE LE BREXIT ET L'HOSTILITE FRANCAISE CROISSANTE :

Alors que plusieurs responsables politiques, à l'instar de Matthias Fekl le Secrétaire d'Etat français chargé du Commerce extérieur, annonçaient que les réunions du Conseil européen des 28 et 29 juin 2016 n'aborderaient pas la question du renouvellement du mandat de négociation de la Commission européenne en raison du « Brexit », Jean-Claude Juncker a finalement obtenu le feu vert des Etats membres. Le Président de la Commission européenne a déclaré : « Personne n'a dit à la Commission européenne d'interrompre la négociation sur le TTIP alors nous poursuivons la négociation ». Cette position a été notamment appuyée par la chancelière allemande Angela Merkel pour qui « Il y a un mandat clair (du Conseil européen, NDLR) pour poursuivre les négociations TTIP (...). Le 'Brexit' n'est pas un motif pour arrêter les négociations ». Parallèlement aux réunions du Conseil européen, Cécilia Malmström, la commissaire européenne au Commerce, a rencontré Michael Froman, le secrétaire américain au Commerce, à Washington mardi 28 juin. Elle s'est dite déterminée à faire avancer autant que possible les négociations dans les prochains mois, en particulier lors du 14e cycle de négociations du TTIP qui s'ouvrira à Bruxelles le lundi 11 juillet 2016. En revanche, le scepticisme continue à croître au sein des exécutifs de certains Etats membres. Dimanche 26

juin lors d'un banquet républicain à Belleville-sur-Mer, Manuel Valls a exprimé ses réserves au sujet du TTIP devant quelques 200 militants socialistes. Le Premier ministre français a ainsi déclaré : « Il ne peut pas y avoir d'accord de traité transatlantique. Cet accord ne va pas dans le bon sens ». Il imposerait selon lui « une vision qui ferait, non seulement le lit des populismes mais qui, tout simplement, serait mauvaise pour l'économie française ». De son côté, le Premier ministre italien Matteo Renzi a lui déclaré : « plus on se rapproche de la fin de l'administration Obama, plus il sera difficile d'obtenir un accord ». Malgré l'assurance de la Commission européenne, la négociation du TTIP s'annonce de plus en plus complexe.

UNE ORIENTATION GENERALE SUR LES FLOTTES DE PECHE EXTERNES :

Les ministres européens de la Pêche sont parvenus, le mardi 28 juin, à une orientation générale sur la proposition encadrant les activités des flottes de pêche externes. Les négociations avec le Parlement européen vont pouvoir débiter sur ce texte qui prévoit une refonte du régime d'autorisations délivrées aux navires de pêche de l'Union pour pêcher en dehors des eaux de l'Union et aux navires de pêche de pays tiers pour pêcher dans les eaux de l'Union. Le texte vise à intégrer dans le champ d'application du règlement des questions telles que les licences délivrées directement à des pays tiers, l'affrètement et le changement de pavillon. L'Espagne et le Portugal ont soutenu l'orientation générale, mais ont regretté l'absence de méthodologie de réattribution des possibilités de pêche non utilisées. La France a accueilli très favorablement ce texte qui « permet de renforcer la transparence des activités externes, sans porter atteinte à la compétitivité des entreprises de pêche européennes ». La France souhaite s'assurer, dans le cadre des trilogues à venir, que le régime de délivrance des autorisations de pêche externes « n'est pas moins exigeant que le régime actuel ». Par ailleurs, les ministres ont supprimé l'option donnant le pouvoir à la Commission de retirer des autorisations de pêche lorsqu'un pays ne surveille pas sa flotte correctement. Les ministres ont également rejeté l'exigence selon laquelle seuls les navires ayant respecté les obligations en matière d'enregistrement peuvent demander une licence pour pêcher dans les eaux non-européennes mais ont trouvé un accord permettant la création d'une base de données publique pour accroître la transparence.

PROGRESSIVITE DANS L'ATTEINTE DU RENDEMENT MAXIMAL DURABLE :

Lors de la discussion sur les possibilités de pêche pour 2017, plusieurs ministres de la Pêche des pays de l'UE ont demandé, mardi 28 juin à Luxembourg, de respecter la progressivité dans l'application du rendement maximal durable (RMD). Les avis scientifiques sur la plupart des stocks de poissons capturés dans les eaux de l'UE seront disponibles fin juin ou début juillet. La Commission européenne a confirmé qu'elle allait proposer à l'automne des totaux admissibles de captures (TAC) et quotas pour l'an prochain en tenant compte du respect, dès 2017, du RMD. Un peu plus de dix ministres (dont ceux d'Espagne et de France) ont demandé de pouvoir utiliser les flexibilités pour le calendrier d'atteinte du RMD: en 2017, si possible, et en 2020 au plus tard, pour tous les stocks. La Commission prône le principe de précaution (réduction des quotas) lorsque les avis scientifiques sur des stocks ne sont pas connus, alors que plusieurs pays, comme la France et l'Espagne, demandent plutôt une reconduction des

TAC. Le nouveau plan pluriannuel de gestion des stocks de cabillaud en mer Baltique entrera en vigueur en 2017.

UN ACCORD SUR LE BIO EST POSSIBLE D'ICI LA FIN DE L'ANNEE : Martijn van Dam, le ministre néerlandais président du Conseil Agriculture, a confirmé, lundi 27 juin à Luxembourg, que le dossier de l'agriculture biologique sera repris par la Présidence slovaque, qui a débuté le 1^{er} juillet 2016, avec l'objectif de conclure rapidement les négociations. Malgré les avancées significatives des négociations au cours des trilogues, notamment à propos des importations, des contrôles et des substances non autorisées, le problème le plus important demeure la structure du règlement (présence des annexes techniques modifiées ou pas par actes délégués). Le Conseil Agriculture a adopté, mardi 28 juin à Luxembourg, un 'plan' pour accélérer les procédures administratives d'agrément pour les substances actives à faible risque et pour les produits phytosanitaires à faible risque, tout en conservant le niveau élevé d'évaluation du risque.

COHESION : UNE HAUSSE DE 4 MILLIARDS D'EUROS DES ENVELOPPES NATIONALES POUR LA PERIODE 2017-2020 : La Commission a annoncé avoir procédé à la hausse de 4 milliards d'euros des enveloppes attribuées aux différents États membres au titre de la politique de cohésion pour la période 2017-2020, au profit de certains et au détriment d'autres. Cette hausse se concentrera sur la gestion de la crise des réfugiés et sur la résorption du chômage des jeunes. Les principaux pays bénéficiaires de cette révision sont l'Italie (+ 1,4 milliard d'euros), l'Espagne (+1,8 milliard d'euros), ou encore la Grèce (+838 millions d'euros). D'un autre côté, les principaux perdants sont la République tchèque (-99,1 millions d'euros), la Slovaquie (-59,3 millions d'euros), la Hongrie (-42,9 millions d'euros) et l'Estonie (-30 millions d'euros). La méthodologie sur laquelle repose cet ajustement est énoncée dans l'annexe VII du règlement portant dispositions communes relatives au divers fonds régionaux (règlement 1303/2013). Par exemple, pour les régions les moins développées éligibles, la détermination des montants alloués est obtenue en multipliant la population de la région concernée par la différence entre le PIB par habitant de cette région, mesurée en parités de pouvoir d'achat, et le PIB par habitant de l'UE-27 (en parité de pouvoir d'achat).

72 % DE LA SURFACE AGRICOLE EUROPEENNE CONCERNEES PAR LE VERDISSEMENT DES AIDES : Les rapports de la Commission européenne sur la mise en œuvre du verdissement des aides un an après son introduction, publiés le lundi 27 juin, montrent que 72% des surfaces agricoles de l'UE sont concernées par ces paiements verts. Les rapports de la Commission lancent aussi des pistes pour simplifier les règles complexes sur le verdissement des aides introduites lors de la dernière réforme de la politique agricole commune (PAC). Dans un communiqué de presse, la Commission estime que le verdissement a le potentiel d'offrir des avantages environnementaux et climatiques pour une grande partie des terres agricoles de l'UE, y compris les zones non couvertes par les mesures de développement rural. Cependant, l'impact réel du verdissement sur la réalisation des objectifs environnementaux et climatiques « est difficile à évaluer après seulement une année de mise

en œuvre ». Les paiements directs verts représentent 30 % du budget des pays de l'UE consacré aux aides directes. Les agriculteurs qui perçoivent des aides en fonction de la superficie exploitée sont tenus de mener un certain nombre d'activités ayant des effets bénéfiques sur l'environnement et le climat, telles que: (i) diversifier les cultures, (ii) maintenir des prairies permanentes, ou encore (iii) transformer 5 % des terres arables en surfaces d'intérêt écologique. Les agriculteurs recevant des aides directes contribuent ainsi à préserver l'environnement et à lutter contre les émissions de gaz à effet de serre. Les rapports montrent qu'au total 36% des agriculteurs (2,4 millions d'agriculteurs) sont soumis à au moins une obligation découlant du verdissement, avec de fortes disparités selon les pays. Les rapports suggèrent notamment de mieux clarifier les exigences sur les caractéristiques des paysages (dans le cadre des surfaces d'intérêt écologique), car les catégories sont trop détaillées selon la Commission qui envisage aussi la suppression de certaines exigences liées aux surfaces d'intérêt écologique, sans affecter les bénéfices environnementaux. La Commission propose aussi d'offrir plus de flexibilité lorsque cela profite à la protection de l'environnement (pour promouvoir certaines caractéristiques des paysages). Phil Hogan, le commissaire européen à l'Agriculture, a demandé à ses services de présenter une série de propositions de simplification dans des domaines où les décisions peuvent être prises rapidement et mises en place pour les demandes de paiement de l'année prochaine. D'ici fin 2017, la Commission procèdera à une évaluation plus large de l'impact environnemental du verdissement des aides.

PROBABLE PROLONGATION DU PLAN JUCKER D'INVESTISSEMENT : Le Conseil européen a appelé, mardi 28 juin, le Parlement européen et les États membres à « examiner d'urgence » les propositions relatives à l'avenir du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), le bras financier du plan 'Juncker' d'investissement. Le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, a évoqué « un soutien global » renouvelé aux grandes priorités économiques européennes et notamment à la prolongation du plan d'investissement européen censé attirer 315 milliards d'euros d'investissements additionnels sur trois ans. Pour rappel, la Commission avait annoncé début juin son intention de prolonger, après 2018, la durée de vie du plan 'Juncker' et qu'elle ferait des propositions législatives en automne en ce sens.

AGENDA DE LA SEMAINE DU 4 AU 8 JUILLET 2016

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	CONSEIL DE L'UE	MINISTÈRES FRANÇAIS
Lundi 04/07	Session plénière			
Mardi 05/07	Session plénière (pêche)			
Mercredi 06/07	Session plénière (fonds structurels)			
Jeudi 07/07	Session plénière			
Vendredi 08/07			<p>7e sommet européen des régions et des villes (Bratislava): l'évènement se concentrera sur les thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - établir du lien entre personnes, lieux et ressources ; - investir dans les partenariats entre régions et villes européennes ; - simplifier la gestion et l'accès aux fonds de l'UE. 	